

Stérilisation définitive volontaire

| | |
|---------------------|---------------|
| Doc | a041002 |
| Date de publication | 16/04/1988 |
| Origine | NR |
| Thèmes | Stérilisation |

Au cours de la séance du 27 février 1988, le Conseil a décidé de revoir l'avis émis en 1971 et l'article 54 du Code de déontologie médicale traitant de la stérilisation définitive. Ce problème doit être réexaminé à la lumière de l'évolution des idées et de l'expérience acquise depuis 1971. Après avoir pris connaissance du rapport du Professeur Renaer, le Conseil décide d'approfondir l'étude de ce document qui sera modifié en fonction des observations émises au cours de la discussion.